

# SG ALPHA TAUX - AD (D)

Code ISIN : FR0010288845

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

Société de Gestion : Société Générale Gestion

FCP

Eligibilité :

Compte titres ordinaire  
Assurance vie

## Orientation de gestion

Le FCP a pour objectif de sur-performer son indicateur de référence, l'EONIA, sur la durée de placement recommandée en tirant profit de l'évolution des taux d'intérêt sur toutes les durées. Le FCP est investi

essentiellement en obligations et autres titres de créances négociables de la zone euro.

## Commentaire de gestion à fin

## Evolution de la performance (base 100) au 08/08/2012 Performances nettes de frais en % au 08/08/2012

Coupon net réintégré

Depuis le début de l'année	3 mois	1 an	2 ans	5 ans
+1,95	+0,21	+1,01	-0,24	+5,63

*performances glissantes*

Les performances passées ne présagent pas les performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## Indicateur synthétique de risque :

## Autres caractéristiques :

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 1 an

Affectation des revenus : Distribués

Devise de référence : EUR

Indice de référence : 100% EONIA CAPITALISE (BASE 360)

## Chiffres clés au 08/08/2012 :

Valeur liquidative : 813,96 EUR

Périodicité : Quotidienne

*(sauf en cas de jour férié et/ou en cas de fermeture de la ou des place(s) de cotation comme précisé dans le prospectus complet)*

Montant total de l'actif de l'OPCVM : 0,00 MN/C

Dernier dividende net payé le 20/10/2011 : 23,82 EUR

## Frais et modalités de souscription/rachat :

Droits d'entrée : 0,50% maximum jusqu'à 30 000 euros, 0,10% maximum au

Droits de sortie : Néant

Frais courants : 1.0 % de l'actif net moyen

Commission de performance\* : N/C

Minimum première souscription : 500,00 EUR

Centralisation des ordres : 12:00

Ordre exécuté sur la valeur liquidative de : J

Source des données : Société Générale Gestion

Le DICI ou le prospectus doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription, et mis à disposition du public sur simple demande, ainsi que les derniers états financiers disponibles.

\* Commission de performance : Frais prélevés en plus des frais courants lorsque l'OPC réalise une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Elle correspond à une proportion de la performance réalisée au-delà de celle de l'indice de référence